



Commune de Velleron

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 01/12/2022

REPUBLIQUE
FRANCAISE

~
DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

Nombre de membres :

En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 22

Date de la convocation :
Le 25 novembre 2022

DELIBERATION
N°2022-137

OBJET :
Ouverture de
crédits 2023 en
section
d'investissement

L'an deux mille vingt-deux et le premier décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Velleron, légalement convoqués par courriel en date du vingt-cinq novembre deux mille vingt-deux, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville et sous la présidence de Monsieur Philippe ARMENGOL, Maire.

Etaient présents : Philippe ARMENGOL, Gilles LAUGIER, Sophie MARQUEZ, Hervé BERENGUER, Katia CAVALLINI, Nicole RIVES, Cécile LAGET-BARBET, Sabine BAUPREY, Cédric CLARETON, Alexandra BOURGOIN, Ludovic THEVENET, Nicole VIAU, Thomas GAUDION, Bernard SENET, Daniel CLERC, Yannick VITALBO et Laurence HEDDAR.

Absent ayant donné procuration : Karim AKAR (procuration à Gilles LAUGIER), Franck PESCHIER (procuration à Hervé BERENGUER), Marion RUDELLE (procuration à Katia CAVALLINI) et Bernard THUY (procuration à Yannick VITALBO).

Absente : Rachel TASSAN et Auli GUILLAND

Secrétaire de séance : Mme Sophie MARQUEZ.

Madame Cécile LAGET-BARBET, Conseillère municipale en charge des Finances, rapporte aux membres du conseil municipal :

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget [...], l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent ».

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts en dépenses d'investissement au budget prévisionnel 2022 (décisions modificatives, restes à réaliser, opérations d'ordres, remboursement dette et reports compris) soit **1 109 908,03 €**. Il convient de diminuer les dépenses d'investissement votées (1 684 623,00 €) des restes à réaliser (346 000,00 €), des opérations d'ordres (80 214,97 €), des crédits afférents au remboursement de la dette (148 500,00 €).

Aussi, les membres du Conseil municipale sont invités à approuver l'ouverture de crédits 2023 par anticipation selon le tableau ci-dessous afin de pouvoir mandater les factures d'investissement jusqu'à l'adoption du budget :

Chapitres	Crédits ouverts en 2022	Crédits pouvant être autorisés en 2023
Dépenses d'investissement	1 684 623,00 €	
RAR	- 346 000,00 €	
Op. ordre	- 80 214,97 €	
Dette	- 148 500,00 €	
Total	1 109 908,03 €	277 477,00 €
Dont 20	135 000,00 €	33 750,00 €
Dont 21	974 908,03 €	243 727,00 €

Les membres du Conseil municipal sont invités à autoriser l'ouverture de crédits par anticipation pour l'exercice 2023 afin de pouvoir mandater les factures d'investissement jusqu'à l'adoption du budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1,
- VU le budget primitif 2022 voté en date du 5 avril 2022,
- ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire et après débat,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

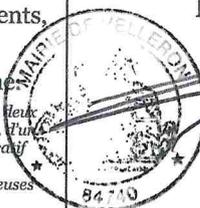
ARTICLE UNIQUE : D'autoriser l'ouverture de crédits par anticipation pour l'exercice 2023 afin de pouvoir mandater les factures d'investissement jusqu'à l'adoption du budget tels que détaillés dans le tableau ci-dessous :

Dépenses d'Investissement			
ARTICLES	OPERATIONS	DENOMINATIONS	CREDITS
CHAPITRE 20			33 750,00 €
2031	85 - Cabinet médical	Frais d'études	30 000,00 €
2051	16 - Matériels	Concessions et droits similaires	3 750,00 €
CHAPITRE 21			243 727,0 €
2111	26 - Terrains	Terrains nus	5 000,00 €
2121	71 - Voiries	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 000,00 €
2128	71 - Voiries	Autres agencements et aménagements	2 500,00 €
21312	12 - Aménagement écoles	Bâtiments publics - Bâtiments scolaires	10 000,00 €
21318	85 - Cabinet médical	Autres bâtiments publics	125 000,00 €
2152	71 - Voiries	Installation de voirie	50 000,00 €
21534	71 - Voiries	Réseaux d'électrification	12 227,00 €
21568	71 - Voiries	Autres matériel et outillage d'incendie	5 000,00 €
21578	71 - Voiries	Autres matériels et outillages de voirie	8 000,00 €
21581	84 - Matériel divers techniques	Autres installations, matériels et outillages techniques	10 000,00 €
2181	71 - Voiries	Installations générales, agencements et aménagements divers	5 000,00 €
2183	9 - Matériels divers informatiques	Matériel de bureau et matériel informatique	4 000,00 €
2184	14 - Mobiliers	Mobiliers	3 000,00 €
2188	33- Matériels sportifs	Autres immobilisations corporelles	2 000,00 €
Total ouverture de crédits de dépenses d'investissement 2023			277 477,00 €

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,

Pour expédition certifiée conforme

Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou affichage, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la commune, conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte.



Philippe ARMENGOL,

Maire de VELLERON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20221201-D2022-137-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022

Affichage : 19/12/2022